

Règlement concours cosplay

Games in Cholet 2025

3 et 4 mai 2025



Organisé par
KITSUNE NO HANA et le PARC DE LA MEILLERAIE



Contact par email uniquement : kitsunenohanafr@gmail.com

Règlement concours cosplay Games in Cholet 2025 3 et 4 mai 2025

Liste des concours et modalités de participation

En plus de respecter les lois et les règles en vigueur dans le pays, les participant.e.s doivent être particulièrement attentif.ve.s à leur santé, à celle d'autrui, à respecter et appliquer les recommandations et mesures sanitaires mises en place par l'évènement.

Les inscriptions au concours et défilé cosplay de Games in Cholet (23 et 24 septembre au Parc de la Meilleraie) sont ouvertes du samedi 8 mars à 10h au jeudi 1^{er} mai à 22h et uniquement via ce formulaire :

Horaires du concours : Samedi 3 mai 2025 de 15h00 à 17h00

Horaires du défilé : Dimanche 4 mai 2025 de 15h00 à 17h00

Présélection : Après remise des dossiers, selon le nombre de participant.e.s

Catégories autorisées : dessin animé, jeux-vidéo, film, série, manga, BD, comics, illustrations, fan art, création personnelle

Limite d'âge : Le concours et le défilé sont ouverts à tous.tes, une présence parentale est demandée pour les 11 ans et moins, un accord parental est demandé pour les moins de 16 ans.

Temps de prestation : 1m30 pour les solos, jusqu'à 3min pour les duos et groupes.

Les vidéos et photos sont autorisées.

I. Inscriptions

- Les inscriptions pour le concours et le défilé cosplay se dérouleront du samedi 8 mars à 10h au jeudi 1^{er} mai à 22h
- Les inscriptions se feront uniquement en ligne via ce formulaire, disponible ici <https://forms.gle/7ZXTSEYSABMN96487>

- Toute inscription incomplète ou hors délais sera refusée.
- La confirmation de réception de l'inscription sera envoyée sous 72h par email (consultez votre boîte de courrier indésirable avant tout contact)
- La confirmation de l'inscription (acceptation ou refus) sera envoyée sous 72h par email (consultez votre boîte de courrier indésirable avant tout contact).
- Aucune modification (notamment de costume ou de média) ne sera autorisée après l'inscription.
- Un email récapitulatif contenant toutes les informations pratiques sera envoyé 2 à 3 jours avant l'évènement.

II. Référents / Contacts

- Toutes les questions doivent être posées par e-mail à l'organisateur référent. Tout autre moyen sera ignoré (message privé sur les réseaux sociaux notamment).
 - o kitsunenohanafr@gmail.com

III. Annulation d'inscription

- L'annulation d'inscription est à communiquer au plus tard par mail à l'organisateur référent le vendredi 25 avril.

IV. Limites d'inscription

- Il est interdit de porter le même costume pour plusieurs concours différents sur le salon.
- L'organisation a la possibilité de refuser une inscription pour les raisons suivantes : si le nombre de participants maximum est atteint, si le costume présenté peut porter atteinte à l'intégrité du concours, des organisateurs ou des lois en vigueur.
- Il est possible de participer au concours et/ou défilé si le costume présenté est différent à chaque passage et si le/la participant.e est capable d'assumer un changement de costume pendant le concours.

V. Confirmation d'inscription

- La confirmation de votre présence est obligatoire sur le stand de Kitsune No Hana, La Tanière du Cosplay de 10h à 12h, après cet horaire, plus de passage sur scène possible.
- Cet horaire sera confirmé dans l'email récapitulatif (envoyé 2 à 3 jours avant l'évènement).
- En cas de retard ou d'imprévu, merci de contacter Chloé par mail : kitsunenohanafr@gmail.com ou téléphone au 0621724988.

VI. Accès privilégié au salon

- Si votre inscription est validée au concours et/ou au défilé, vous aurez droit à un accès privilégié aux cosplayers sur le salon.
- Les conditions d'accès vous seront explicitées dans l'email récapitulatif (envoyé 2 à 3 jours avant l'évènement).

VII. Médias

Vous devez joindre obligatoirement à l'inscription un lien de la plateforme Dropbox ou Google Drive contenant les éléments suivants (attention aux autorisations de lecture des dossiers) (Les liens de type www.dropbox.com/home/ ne sont pas valides !):

- Des images de référence : une image ou de préférence plusieurs images complètes en haute qualité représentant le(s) personnage(s) de la tête au pied. Une vue de l'arrière du costume est un plus lors de la notation, de même pour les accessoires. Attention, il ne s'agit pas de photos de vous mais d'images du ou des personnages cosplayés.
- Des photos "Work in progress" : une dizaine de photos d'avancement du ou des costumes, accessoires et décors (uniquement pour le concours)
- Un fichier d'accompagnement audio OU vidéo :
 - Un fichier audio :
 - Format : MP3 ou WAV uniquement
 - Débit : au minimum 256 ko/s

- Contraintes : son normalisé (pas de saturation trop prononcée, pas de changement de volume soudain), dialogues audibles (qualité suffisante, absence de musique qui couvre les dialogues), pas d'insultes vulgaires dans les dialogues ni de propos haineux voire discriminatoires, audio préalablement coupé pour respecter le temps de prestation
- Musiques : de préférence libres de droit
- o OU un fichier vidéo (autorisée uniquement pour certains concours) :
 - Format : MP4, MKV ou AVI uniquement
 - Taille : 720p de hauteur minimum, 2 Go de poids maximum.
 - Audio :
 - L'audio de la vidéo doit respecter les contraintes mentionnées ci-dessus.
 - L'audio doit être intégré dans le fichier vidéo (pas de fichier séparé)
 - Les liens You.tube, Dailymotion et autres sites d'hébergement vidéo sont interdits
 - La vidéo peut être réalisée avec l'aide d'une tierce personne mais cette aide devra être mentionnée dans le formulaire d'inscription.
 - Les captations en direct ne sont pas autorisées. Aucun micro ne sera prêté au participant.
- o Des sous-titres français si la prestation est dans une langue autre que le français :
 - Format : SRT, SSA ou ASS uniquement
 - L'équipe organisatrice attire votre attention sur la qualité orthographique des sous-titres et se chargera de leur intégration.
 - En cas de difficulté, veuillez contacter votre organisateur référent.
- o Attention : L'association organisatrice ne peut être tenue responsable de la qualité des équipements audios et vidéos sur place.

VIII. Accompagnant.e.s

- La présence d'un.e accompagnant.e dans les vestiaires et/ou backstages est à faire valider par l'équipe organisatrice au moment des inscriptions en ligne (formulaire d'inscription) qui jugera la pertinence de sa présence.

- L'accompagnant.e n'est pas autorisé.e à monter sur scène, ni à installer les accessoires.

IX. Accessoires/Éclairages

- Tout accessoire non déclaré au préalable dans le formulaire d'inscription ne sera pas autorisé sur scène
- Les organisateurs autorisent au maximum les accessoires suivants :
 - 1 décor ou accessoire de scène, qui peut être porté par 2 organisateurs en un aller-retour, pesant 10 kilogrammes maximum et ayant pour dimension maximum : 2m de longueur par 2m de hauteur et 1m de profondeur
 - Les accessoires qui ne sont pas placés par les organisateurs doivent être portés par les participants lors de leur passage sur scène (aucun aller-retour autorisé)
- Les accessoires faits main sont à privilégier pour le concours.
 - Les accessoires achetés sont autorisés mais ils auront un impact sur la notation finale par les juges.
- Les organisateurs peuvent prêter une chaise maximum pour les solos (à demander dans le formulaire d'inscription) et deux chaises maximum pour les groupes
 - Les chaises peuvent être comptées en plus du décor / accessoire de scène autorisé.
- Aucune table ne sera prêtée
- Les participant.e.s sont tenu.e.s comme uniques responsables de la solidité de leurs accessoires, pour leur transport comme pour leur maintien sur scène.
- Les organisateurs ne peuvent pas être réquisitionnés pour tenir quelque accessoire que ce soit sur scène.
- Aucune source d'électricité (prise, etc) ou externe ne peut être demandée ou utilisée.
- Les machines à fumée ne sont pas autorisées pour des raisons de sécurité. Un petit système intégré au costume peut être accepté sous condition et autorisation au préalable (ce système sera également testé sur place).
- Les organisateurs proposent une gestion d'éclairages spécifiques sur les prestations

- o Les organisateurs ont la main sur les éclairages, les participant.e.s peuvent demander via le formulaire de baisser et augmenter l'éclairage jusqu'à 2 fois dans la prestation en indiquant le timing précis, il est également possible de demander une ambiance lumineuse (couleurs) spécifique, à prévoir avec l'équipe technique avant le début des concours.

X. Interdictions / Limitations

Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale :

- Les armes blanches : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telle que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes...
- Les armes à feu : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels que les fusils, les pistolets...
- Les armes incendiaires : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes, ainsi que tout produit inflammable.
- Les liquides : tout produit liquide peu importe leur composition
- Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...
- Les machines à fumée ne sont pas autorisées pour des raisons de sécurité. Un petit système intégré au costume peut être accepté sous condition et autorisation au préalable (ce système sera également testé sur place).
- Les accessoires de plus d'1m50, ainsi que les répliques trop réalistes d'armes ne sont pas autorisées sur le salon.
- Les uniformes de forces de l'ordre ; même en cosplay chaque personne est priée de porter une tenue décente, sans nudité.
- La présence d'animaux n'est pas autorisée sur le salon.

Sont également interdits sous peine de disqualification :

- Tout objet, geste ou propos à caractère raciste ou pornographique.
- Tout objet, geste ou propos provoquant ou incitant à la violence.

XI. Vestiaires

- Les vestiaires seront accessibles uniquement aux personnes inscrites le jour du concours/défilé et aux accompagnants autorisés qui posséderont un bracelet fourni par les organisateurs lors de la confirmation de l'inscription sur place.
- L'entrée des vestiaires sera contrôlée mais l'intérieur ne sera pas surveillé.
- Les organisateurs ne seront pas tenus responsables en cas de vol à l'intérieur des vestiaires.
- Il est interdit de salir ou d'utiliser des produits ou des outils susceptibles de salir ou détériorer la salle (spray, peinture, cutter, perruques coupées...) - Tout manquement est passible d'expulsion des vestiaires et d'interdiction de participer à tout concours cosplay, sans préjudice de tous dommages et intérêts que Kitsune No Hana ou l'évènement serait en droit de réclamer du fait des dégradations.
- Les participant.e.s devront débarrasser et quitter les vestiaires à l'horaire indiqué par les organisateurs sous peine de voir leurs affaires apportées aux objets perdus.)

XII. Notation

- Pour le concours, les participant.e.s seront jugé.e.s avant ou après le concours, les horaires seront communiqués dans l'email récapitulatif.
- Les notes seront tenues confidentielles et ne pourront être réclamées aux juges ou aux organisateurs.
- Les critères de notation pour les costumes sont : difficulté/multi-technicité, qualité couture/construction, choix tissu/matériaux, ressemblance, mobilité
- Les critères de notation pour la prestation sont : construction de la prestation, qualité d'exécution de la prestation, qualité du roleplay, réalisation technique audio et/ou vidéo, compréhension, fidélité à l'oeuvre et au(x) personnage(s).

XIII. Remise des prix

- Les horaires de la remise des prix du concours seront communiqués ultérieurement.
- Le nombre de prix peut varier en fonction des organisateurs, des concours et des décisions du jury sur place.
- Les gagnants se verront remettre un prix sous la forme d'une carte cadeaux multimarque.

XIV. Propriété intellectuelle

- En adhérant à ce présent règlement, les participant.e.s acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore de leur image pendant et après l'évènement.
- Les participant.e.s sont averti.e.s que l'utilisation d'images, vidéos ou sons non-libres de droits pendant leur prestation peut entraîner par la suite l'impossibilité pour Kitsune No Hana ou l'organisateur de mettre en ligne une prestation. Les organisateurs du concours/défilé ou de l'évènement ne pourront être tenus responsables de toute difficulté liée à l'utilisation par un participant d'un élément non-libre de droit.

XV. Disqualification / Sanctions

- Tout.e participant.e responsable directement ou indirectement de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du concours/défilé sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale qui pourrait découler de ces faits en application des lois en vigueur
- Il est de plus interdit de dévoiler toute donnée personnelle, information privée et/ou de nature manifestement confidentielle à des tierces personnes.
- Des mesures pourront être prises par (le jury et- si concours) par les organisateurs du concours/défilé ou de l'évènement après le concours/défilé (disqualification, retrait de point, réorganisation du classement, bannissement temporaire ou permanent) après tout acte grave (manquement au règlement, non-respect envers un autre participant, diffamation, plagiat, tricherie...).
- **Ce règlement peut être modifié par les organisateurs.**